

**Sud⁸⁵
ptt44**

02 51 80 66 80 / 06 42 75 69 72

sudposte44@orange.fr

<http://www.sudptt44.org>

Ancenis Châteaubriant Derval Moisdon Nort Nozay Riaillé St Mars... tout le monde est là ? Y'en a pour tout le monde...

Janvier 2021

Le 15 janvier dernier, le directeur conviait les syndicats à une RDSL (Réunion Dialogue Social Local). Contrairement à l'amnésie générale, SUD avait demandé à ce que des points importants soient mis à l'ordre du jour de cette réunion. Compte rendu ci-dessous des vagues réponses de la direction :

JUMPY : Concernant ce nouveau véhicule, nous souhaitons que soit abordées les conditions d'utilisation de ce 'super' outil de travail (emport, méthodologie de travail due au siège passager sans matériel adapté, montées et descentes du véhicule trop haut, poids de la portière, manœuvres plus difficile car angle mort plus important entraînant un risque autoroutier, chemins et propriétés moins accessibles... Et encore, on n'a pas la place de tout écrire... Le directeur répond que *cette problématique est nationale et je n'ai pas la main dessus !* Trop facile ! *Sud* ayant appris que les *Jumpy* ne seraient attribués qu'aux tournées de **moins de 250 PDI**, le directeur lui, argumente que *le courrier ayant baissé de 50%, même une tournée de 500 PDI serait adaptée.* L'Arnaque ! Les fourberies du grand JL jamais à cours d'une bonne blague ou d'un de ses 'bons mots' ! « *Personne ne sera laissé au bord du chemin...* » Oui c'est-à-dire ? « *Je n'ai pas le pouvoir de transformer les citrouilles en carrosse* » Mais en JUMPY certainement ! N'ayant selon ses dires, pas les moyens de régler ce problème, ni texte ni mode d'emploi, le directeur nous conseille de faire remonter ça au national ou à la DEX, ces gens que vous croisez toutes les semaines.... Etrange conception du sens des responsabilités que sont les siennes. A croire qu'à l'heure où il est devenu direc-tueur par Intérim d'un autre établissement (Rezé), il serait de bon ton qu'en tant que Président de CHSCT, les plaisanteries cessent. Pour rappel, selon l'Article L4121-1 et suivants du Code du Travail, l'employeur est responsable de la santé mentale et physique des salarié-es. **Légalement et pénalement !** Qu'on se le dise une bonne fois pour toutes !

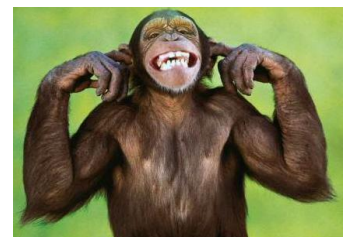
Concernant cette question liée aux *Jumpy*, comme tant d'autres hélas, l'esquive reste sa botte, sûrement un escrimeur dans sa tendre jeunesse. Pour sud, en attendant une réaction collective des agents de tous les sites, nous vous invitons 1- à écrire dans le cahier CHSCT 2- à alerter l'inspection du travail (DIRECCTE) de votre secteur 3- à alerter le médecin du travail (laurence.le-freche@laposte.fr 0228091906) ... Ce tract aidera à faire remonter les choses aussi !!!

Concernant cette question liée aux *Jumpy*, comme tant d'autres hélas, l'esquive reste sa botte, sûrement un escrimeur dans sa tendre jeunesse. Pour sud, en attendant une réaction collective des agents de tous les sites, nous vous invitons 1- à écrire dans le cahier CHSCT 2- à alerter l'inspection du travail (DIRECCTE) de votre secteur 3- à alerter le médecin du travail (laurence.le-freche@laposte.fr 0228091906) ... Ce tract aidera à faire remonter les choses aussi !!!

Bilan PEAK période : Alors là, on nous annonce des chiffres faramineux ! Depuis mars et le 1^{er} confinement + **170%** de trafic colis avec un Pic historique jusqu'à **500% !!!** Des chronos en pagaille en hausse de **300%** Une folie en hausse globale de **48%** par rapport à 2019 Vivement l'année prochaine... !



A la revendication de *Sud* d'octroyer une **prime spécifique de 1000€** pour cette période de dingues où tout le monde a fait un taf énorme, entre Covid-19 et période fin d'année? Rien ! Le DE nous rétorque que *ça ne se gère pas au niveau local !*



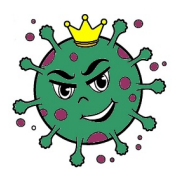
Prime Facteur d'Avenir ? Là encore, avec tout ce qui est enduré depuis des mois par les postières et postiers, entre COVID et PEAK période (qu'on a l'impression que c'est toute l'année), **Sud** revendique la prime maximale de 670€ pour toutes celles et tous ceux qui ont dû apprendre à travailler avec cette crise sanitaire. En réponse, le DE accepte de verser la prime complète de 670€ pour les 8 sites, mais seulement de 450€ aux agents des services arrières (toujours une discrimination entre les agents...)

Puis, il confirme avoir remis un chèque cadeau de 50€ à chaque agent de tous les sites de Nort vu les excellents résultats de qualité de service ! Pour une fois qu'un directeur privilégie la redistribution de son bonus au plus grand nombre, on ne va pas s'en plaindre... Allez, on reprendra bien une petite part de brioche pour fêter ça !

Réorg ou pas réorg ? Le directeur assurant depuis quelques temps l'intérim de l'établissement de Rezé, les agents de la plaque de Nort apprennent à se passer de ce personnage si attachant... Son humour et ses sifflements au balcon manquent déjà et l'ambiance s'en trouve étrangement changée... Plus sérieusement, ayant moult réorganisations à s'occuper « *Cross over the river* » ou « *de l'autre côté de la rivière* » comme il aime à le claironner, les projets de réorgs de **Derval/Nozay** et **Riaillé** semblent abandonnés pour 2021, au moins jusqu'en septembre à priori. **Ancenis** resterait néanmoins promis à la moulinette, mais le calendrier ne semble pas clairement établi. Affaire à suivre. A **Sud** nous revendiquons **un moratoire, c'est-à-dire la suspension de tous les projets de réorgs prévus en 2021**, tant que la situation sanitaire ne sera pas éclaircie. La priorité, c'est la santé des agents et de mettre en place des protocoles qui permettent de ne pas être confronté à cette pandémie !

Sécabilité 2021 Depuis plusieurs années, **Sud** revendique l'abandon de toute forme de sécabilité. Cette satanée flexibilité rebaptisée grâce au COVID *la tournée partagée*... Nous avons souvent eu gain de cause au moment des négociations des réorgs de vos bureaux ou avec des préavis de grève. En 2020 aussi, mais c'est une année à mettre entre parenthèses ! Là encore, grâce aux excellents résultats de la plaque de Nort (Colis, Chronos et...) le DE accepte *de ne pas mettre de sécabilité structurelle* (les jours fixes lundi/mardi), *ni non plus de sécabilité de gestion* (les semaines entières pendant les vacances scolaires entre autres...) mais gardera la séca pour absence inopinée, en rappelant qu'au bilan des dernières années, les agents de son établissement en ont fait très peu (maxi 5 à 6 jours). A suivre là aussi !

Bilan RH 2020 et perspectives 2021 Concernant ce point, **Sud** déplore que le delta entre les sorties d'agents de l'établissement (**moins 16**) et les entrées (+8) se fasse au détriment des conditions de travail. Chaque sortie (TPAS, retraite, mutation, démission...) doit être comblée par une CDIisation en contrat Poste. Ce qui s'est passé sous prétexte de C-19 est scandaleux. Les CDD virés comme des malpropres du jour au lendemain, les Intérimaires remerciés d'aller voir ailleurs ou les stagiaires alternants délogés sans ménagement n'est pas digne d'une entreprise comme la Poste ! La crise sanitaire doit permettre de recruter nos collègues précaires en CDI, mais pas en Intérim ou en leur faisant miroiter un emploi en jouant au chat et à la souris... Un CDI, c'est le gage d'un recrutement de qualité. En réponse, le DE dit *que ses cadres sup qui s'en vont ne seront pas remplacés non plus parce que celles et ceux de l'autre établissement seront mutualisés avec NORT* ! Sans commentaire !



Congés 2021 Le directeur impose la même farce qu'en 2020 pour la pose des blocs de 3 semaines de CA mais convient que *s'il y a un problème, faut pas hésiter à voir avec son encadrant-e* **Sud** précise que tout agent a le droit de poser 0 ou 1 ou 2 et même 4 semaines l'été ou l'hiver selon son tour !



Pour Rappel, chaque samedi jusqu'à nouvel ordre Sudptt44/85 dépose un préavis de grève. Si vous faite grève, vous n'avez pas à vous justifier ni auprès des collègues, ni auprès de la boîte !